



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU PPCMOI
LOT 4 174 773 – 300 rue Sainte-Anne
Résolution numéro 2022-04-123

QUE lors d'une séance ordinaire le 14 avril 2022, le conseil a adopté la résolution numéro 2022-04-123 intitulé « Demande numéro 2022-001 concernant le Règlement numéro 2020-407 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Immeuble situé sur le lot 4 174 773 au 300, rue Sainte-Anne ».

QUE cette demande a pour effet d'autoriser la mise en place d'un jeu d'évasion dans le sous-sol du bâtiment, malgré les dispositions du règlement de zonage et outre les usages actuellement autorisés dans la zone 138-CR.

QUE ce PPCMOI est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par la MRC des Chenaux le 22 août 2022.

Toute personne intéressée peut consulter ladite résolution au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 30 août 2022.

Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier